

Priorisations des achats alimentaires



Natur genéissen s'appuie sur plusieurs piliers fondamentaux, dont l'application de critères spécifiques en matière d'achats alimentaires au sein des SEA participants, en cohérence avec ses valeurs et ses objectifs. Cet approvisionnement, encadré par des exigences précises, garantit non seulement le respect des pourcentages d'achat définis pour les différentes catégories de produits, mais contribue également à assurer une alimentation saine et équilibrée aux enfants, tout en veillant à une prise en compte optimale des ressources naturelles.

Classement en vue de la sélection des produits :

Les denrées alimentaires sont classées selon différents critères, l'accent étant mis sur le caractère local et le respect de l'environnement et de la nature lors de leur production. Ainsi, les produits issus de productions conventionnées *Natur genéissen* occupent le premier rang dans la hiérarchie des préférences. Cette priorité s'explique par la double garantie qu'ils offrent : une production respectueuse suivant les critères détaillés des catalogues de critères *Natur genéissen* et une origine locale. Ces deux exigences fondent leur position privilégiée au sein du programme.

La priorité accordée aux produits d'origine locale favorise également le respect de la saisonnalité, qui constitue un autre critère essentiel du programme. En privilégiant les produits locaux, les achats s'inscrivent plus naturellement dans le rythme des saisons et contribuent ainsi à une alimentation en adéquation avec les cycles naturels de production.

Sur la base de ces considérations, le niveau de recommandation des produits est représenté par un code couleur dans le tableau ci-dessous, afin d'en faciliter l'identification. Présenté selon un ordre décroissant, de haut en bas, ce classement indique les produits à privilégier lors des achats et de leur utilisation.

Cette hiérarchisation s'applique à l'ensemble des groupes d'aliments du cahier des charges *Natur genéissen* et ceci aussi bien aux produits issus de l'agriculture conventionnelle qu'aux produits issus de l'agriculture biologique.

Classement des produits par ordre décroissant de recommandation, de haut en bas

<i>Produits Natur genéissen</i>	On entend par produits <i>Natur genéissen</i> ou équivalents, les produits élaborés par un producteur local de qualité. Ces producteurs locaux conventionnés <i>Natur genéissen</i> satisfont aux catalogues de critères <i>Natur genéissen</i> . Pour un produit <i>Natur genéissen</i> , l'exploitant peut avoir recours à un produit équivalent à condition de prouver que le produit acheté remplit les mêmes exigences (toutes les spécificités du programme <i>Natur genéissen</i> se trouvent sur le site internet www.naturgeneissen.lu).
<i>Produits locaux</i>	On entend par produit local, un produit issu du Luxembourg ou de la région limitrophe : c.à.d. d'un rayon de 50 kilomètres au-delà des frontières luxembourgeoises. Dans le cas d'un produit composé de plusieurs ingrédients, il faut garantir que les principaux ingrédients soient d'origine locale (du Luxembourg ou de la région limitrophe : c.à.d. d'un rayon de 50 kilomètres au-delà des frontières luxembourgeoises). La seule information de la production locale ne suffit pas.
<i>Produits de l'Union européenne (U.E.)</i>	On entend par produits de l'Union européenne les produits, dont la production est réalisée dans de l'Union européenne.

Autres produits

On entend par autres produits, les produits qui ne sont ni disponibles localement, ni disponibles au niveau de l'Union européenne et qui doivent être importés. Ces produits doivent répondre aux critères du commerce équitable ou être de qualité biologique. Les produits issus du commerce équitable garantissent le respect des droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout en favorisant des pratiques respectueuses de l'environnement et du développement durable, notamment pour les acteurs du Sud.

Produits interdits¹

Les produits à éviter sont les aliments contenant des additifs artificiels, des conservateurs ou des colorants. Les aliments hautement transformés, les organismes génétiquement modifiés (OGM) et les produits contenant de l'huile de palme sont également exclus. Par ailleurs, le fromage analogue ainsi que les produits à base de viande et de poisson fabriqués industriellement ne sont pas autorisés.

¹Natur genéissen se réserve la liberté de signaler, après analyse, d'autres produits dont l'utilisation serait interdite pour des raisons spécifiques. Toute interdiction ainsi communiquée prendra effet immédiatement et sera prise en compte lors des visites du trimestre suivant.